

Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2014-2015¹

Année financière	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2014-2015 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2014-2015
1957-1958 ⁵	749 000 \$	6 336 135 \$
1958-1959	1 435 000 \$	11 819 868 \$
1959-1960	1 263 000 \$	10 335 137 \$
1960-1961	1 397 000 \$	11 284 155 \$
1961-1962	1 406 000 \$	11 212 178 \$
1962-1963	1 478 000 \$	11 638 088 \$
1963-1964	1 424 000 \$	11 073 590 \$
1964-1965	1 475 000 \$	11 260 366 \$
1965-1966 ⁶	1 933 000 \$	14 405 452 \$	3 374 000 \$	25 144 333 \$
1966-1967	3 108 000 \$	22 235 520 \$	4 297 000 \$	30 741 966 \$
1967-1968	6 637 000 \$	45 908 972 \$	7 039 000 \$	48 689 657 \$
1968-1969	7 479 000 \$	49 806 957 \$	8 689 000 \$	57 865 043 \$
1969-1970	8 492 000 \$	53 969 462 \$	9 412 000 \$	59 816 365 \$
1970-1971	8 831 000 \$	54 465 084 \$	10 269 000 \$	63 333 931 \$
1971-1972	10 513 000 \$	62 977 397 \$	12 069 000 \$	72 298 507 \$
1972-1973	14 326 000 \$	81 900 237 \$	15 239 000 \$	87 119 763 \$
1973-1974	17 323 000 \$	91 899 983 \$	18 986 000 \$	100 722 339 \$
1974-1975	20 447 000 \$	97 708 565 \$	22 411 000 \$	107 093 786 \$
1975-1976	30 181 000 \$	130 298 662 \$	31 062 000 \$	134 102 152 \$
1976-1977	32 620 000 \$	131 319 100 \$	33 205 000 \$	133 674 148 \$
1977-1978	37 537 000 \$	139 870 012 \$	37 815 000 \$	140 905 893 \$
1978-1979	39 152 000 \$	133 929 792 \$	41 074 000 \$	140 504 503 \$
1979-1980	41 116 000 \$	128 693 080 \$	41 795 000 \$	130 818 350 \$
1980-1981	44 647 000 \$	127 041 009 \$	43 693 000 \$	124 326 445 \$
1981-1982	52 941 000 \$	133 903 297 \$	51 557 000 \$	130 402 756 \$
1982-1983	59 883 000 \$	136 563 781 \$	60 754 000 \$	138 550 106 \$
1983-1984	65 581 000 \$	141 320 847 \$	65 502 000 \$	141 150 609 \$
1984-1985	72 614 000 \$	150 021 003 \$	70 108 000 \$	144 843 591 \$
1985-1986	74 244 000 \$	147 545 219 \$	69 257 000 \$	137 634 546 \$
1986-1987	85 311 000 \$	162 819 165 \$	84 088 000 \$	160 485 024 \$
1987-1988	96 895 000 \$	177 098 599 \$	82 545 000 \$	150 870 569 \$
1988-1989	93 251 000 \$	163 975 073 \$	93 337 000 \$	164 126 298 \$
1989-1990	103 503 000 \$	173 242 989 \$	94 681 000 \$	158 476 754 \$
1990-1991	104 054 000 \$	166 167 867 \$	95 604 000 \$	152 673 735 \$
1991-1992	105 493 000 \$	159 513 570 \$	96 322 000 \$	145 646 309 \$

Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2014-2015 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2014-2015
1992-1993	108 215 000 \$	161 291 881 \$	98 076 000 \$	146 179 943 \$
1993-1994	99 335 000 \$	145 289 042 \$	89 702 000 \$	131 199 654 \$
1994-1995	98 362 000 \$	143 698 044 \$	86 479 000 \$	126 338 049 \$
1995-1996	97 946 000 \$	139 986 749 \$	84 300 000 \$	120 483 562 \$
1996-1997 ⁷	91 093 000 \$	128 288 454 \$	84 694 000 \$	119 276 589 \$
1997-1998 ⁸	113 968 000 \$	157 840 637 \$	101 655 000 \$	140 787 677 \$
1998-1999 ⁹	116 169 000 \$	159 302 944 \$	111 757 000 \$	153 252 754 \$
1999-2000	116 584 000 \$	157 118 588 \$	111 044 000 \$	149 652 409 \$
2000-2001 ¹⁰	127 431 000 \$	167 236 491 \$	113 795 000 \$	149 341 027 \$
2001-2002 ¹¹	151 776 000 \$	194 298 110 \$	133 347 000 \$	170 705 975 \$
2002-2003 ¹²	153 707 000 \$	192 441 164 \$	139 065 000 \$	174 109 380 \$
2003-2004 ¹³	155 604 000 \$	189 509 930 \$	134 815 000 \$	164 191 031 \$
2004-2005 ¹⁴	152 111 000 \$	181 893 956 \$	130 051 000 \$	155 514 663 \$
2005-2006 ¹⁵	151 683 000 \$	177 483 286 \$	129 491 000 \$	151 516 572 \$
2006-2007 ¹⁶	172 507 000 \$	197 964 037 \$	149 990 000 \$	172 124 180 \$
2007-2008 ¹⁷	182 507 000 \$	204 931 627 \$	161 904 000 \$	181 797 137 \$
2008-2009 ¹⁸	182 242 000 \$	199 971 064 \$	158 270 000 \$	173 666 994 \$
2009-2010 ¹⁹	183 122 000 \$	200 409 741 \$	158 390 000 \$	173 342 902 \$
2010-2011 ²⁰	181 277 000 \$	194 814 424 \$	154 532 000 \$	166 072 158 \$
2011-2012 ²¹	180 958 000 \$	188 956 977 \$	157 304 000 \$	164 257 388 \$
2012-2013 ²²	181 180 000 \$	186 390 600 \$	153 397 000 \$	157 808 582 \$
2013-2014 ²³	182 000 000 \$	185 557 003 \$	153 640 000 \$	156 642 736 \$
2014-2015 ²⁴	182 000 000 \$	182 000 000 \$	155 141 000 \$	155 141 000 \$
Total	4 599 889 000 \$	7 115 275 446 \$	4 165 650 000 \$	6 720 379 358 \$

... sans objet

... non disponible

¹ Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada en 2014-2015. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à 2014-2015.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, Rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à 2008-2009 : Le Conseil des arts du Canada, Rapports annuels.

² Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, de programme d'acquisition des œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créée en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

³ Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

⁴ Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de 2013-2014, <http://www40.statcan.ca/l02/cst01/econ46a_f.htm> .

⁵ En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, New Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (365 millions – en dollars de 2006-2007) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil avait pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

⁶ De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez cidessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

⁷ La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

⁸ Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui débutent cette année.

⁹ En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fond du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

¹⁰ Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

¹¹ Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut les 25 millions de dollars en crédit parlementaire annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

¹² Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

¹³ Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

¹⁴ Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

¹⁵ Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

¹⁶ Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

¹⁷ Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

¹⁸ Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

¹⁹ Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

²⁰ Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

²¹ Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).

²² Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentées de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF et d'un transfert de 20 000 \$ au Patrimoine canadien pour appuyer conjointement trois rapports de recherche statistique sur les arts au Canada.

²³ Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à l'initiative Feuille de route du Canada et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁴ Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à l'initiative Feuille de route du Canada et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.